



## Commission Statut de l'Arbitrage

### PROCÈS-VERBAL N° 5

#### Présents à la réunion du 9 mai 2019 :

Eric MILHAN, Gérard FANTIN, Marc DUPUIS, Patrick GIRON, Gérald GALES et François MICHELAS.

#### Excusés :

Loic BANCEL, Vincent VIOUGEAS, Philippe GIRODON et Nicolas BRUNEL.

### INFORMATIONS AUX CLUBS

Suite à la parution du PV N°3 du 27 février 2019, la Commission du Statut de l'Arbitrage ; rétablis dans leurs pleins droits à 6 mutés pour la saison 2019/2020 les clubs suivants.

- BOULIEU LES ANNONAY ES
- FELINES ST CYR PEAUGRES FC
- MALATAVERNE CERC S
- MALISSARDOISE ETS
- MONTVENDRE EN AVANT
- NORD DROME ENT S
- PEYRINOISE US
- UNION SPORTIVE 2 VALLONS
- VALLEE DE L'OUVEZE OS
- VANSEENNE AS

### INFORMATIONS AUX ARBITRES

La Commission précise qu'un document est à la disposition des arbitres pour le renouvellement de leurs dossiers médical sur le site du District : ARBITRAGE ; DOCUMENTS ; Dossiers médical Arbitres DA, ou est précisé les obligations de chacun, afin que leurs dossiers soient complets.

Toutes questions ayant un rapport avec le Statut de l'Arbitrage doit-être envoyé par mail à l'adresse : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr), mettre en objet, Statut de l'Arbitrage.

Seules les réponses apportées par cette boîte mail ou par les PV du Statut de l'Arbitrage feront foi.

*Le président*  
Eric MILHAN

*Le secrétaire*  
Gérald FANTIN